

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2017

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N°
4377)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD17

présenté par
Mme Got, rapporteure et Mme Berthelot

ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 1 après le mot :

« temporaire »,

insérer le mot :

« établie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel